



THE EUROPEAN RESETTLEMENT NETWORK IS AN INCLUSIVE NETWORK THAT SUPPORTS THE DEVELOPMENT OF RESETTLEMENT IN EUROPE BY CONNECTING A VARIETY OF ACTORS INVOLVED IN REFUGEE RESETTLEMENT.

Network members have a shared commitment to refugee resettlement and protection, to the provision of durable solutions for refugees, and to ensuring refugees resettled to Europe receive integration support that provides them with the necessary tools to become fully participating citizens.

The membership comprises both organisations and individuals working in resettlement and integration policy and practice at different levels, in a variety of sectors, and at all stages of the resettlement process.

For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



Co-financed by
the European
Commission



Phase de voyage

La **phase de voyage** fait référence aux conditions de voyage des réfugiés du pays de séjour vers le pays de réinstallation dans des conditions humaines, décentes et sûres.



Plusieurs éléments doivent être pris en compte en cas de voyage nécessaire des réfugiés réinstallés. Ils doivent d'abord obtenir les **documents de voyage** nécessaires, que fournissent en général les ambassades et les consulats du pays de réinstallation.

Ils doivent également disposer **d'une autorisation de sortie et d'un visa de transit** selon le pays de séjour et/ou de transit. Dans les grands aéroports, ils peuvent bénéficier de services **d'assistance de transit** pour vérifier qu'ils prennent bien le vol de correspondance concerné. Les agents de transit aident les passagers et avisent les autorités d'accueil en cas de retard ou de changement de vol.

Les réfugiés voyageant généralement peu et souvent en groupes, **le transport et la prise en charge des passagers aux aéroports d'embarquement, de transit et de destination** sont organisés en leur nom. Ce processus inclut l'assistance pour l'enregistrement des passagers, les formalités douanières et d'immigration, l'embarquement, le transit et



l'arrivée. Pour aider les réfugiés ayant des besoins spécifiques et surveiller et répondre aux exigences médicales pendant le voyage, il est nécessaire de contacter le personnel navigant et autres autorités compétentes pour garantir le voyage des personnes vulnérables dans des conditions décentes et sûres, en mettant en place un encadrement opérationnel et médical.

La plupart des réfugiés n'ayant jamais voyagé sur un vol international, plusieurs **briefings avant embarquement** sont organisés à la date la plus proche possible du départ pour rassurer ces novices et mieux les préparer au voyage. Ces briefings leur enseignent notamment : les démarches à suivre à l'aéroport (signes aéroportuaires), pendant le vol (procédures de voyage, utilisation des toilettes et des ceintures de sécurité), lors du transit et à l'arrivée dans le pays de destination. Ils traitent également des formalités douanières, de sécurité et d'immigration, ainsi que des conditions de voyage avec des enfants.

Plusieurs évaluations de contrôle avant l'embarquement et d'aptitude au voyage, **sont réalisées 24 à 72 heures avant le départ** pour vérifier que



For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



Co-financed by
the European
Commission

les réfugiés sont en capacité de voyager et garantir la prise de traitements pour certaines maladies avant le départ. Les médecins et infirmiers/infirmières de l'OIM peuvent procéder à ces évaluations dans les cliniques et les centres de transit, ainsi que les équipes médicales mobiles ou les partenaires collaborant sur le terrain. Dans certains pays, la prévalence de certaines maladies, telles que le paludisme et les parasites intestinaux, justifient la prescription d'un traitement avant le départ pour tous les réfugiés. Chaque traitement est documenté et accompagne les réfugiés jusqu'à la destination finale. De plus, le contrôle avant l'embarquement permet de vérifier que les réfugiés ayant des problèmes médicaux peuvent voyager en toute sécurité et qu'ils ne présentent aucun risque pour eux-mêmes ou les autres passagers. Le voyage des réfugiés souffrant d'autres maladies ou dont l'état s'est détérioré sera reporté jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de voyager.

L'organisation du voyage des réfugiés réinstallés et autres personnes vulnérables constitue la pierre angulaire du **mandat constitutionnel de l'OIM**. Elle dispose d'un réseau mondial d'agents expérimentés en opérations de transfert pour garantir le transport normal des réfugiés de pays lointains, souvent reculés,

vers la destination finale. Grâce à sa base de données MIMOSA et ses protocoles de rapport, l'OIM peut tenir informés les partenaires gouvernementaux et ceux œuvrant à la réception et l'intégration de chaque transfert en temps réel pour garantir que les réfugiés sont accueillis et pris en charge à leur arrivée dans le pays de réinstallation.

La plupart des réfugiés prennent un **vol commercial programmé**. Des tarifs préférentiels et autres services sont fournis pour le transport des réfugiés sur la base des accords uniques négociés conclus avec un réseau mondial de grandes compagnies aériennes. Plusieurs accords de confirmation sont également passés avec des compagnies charters pour réaliser les opérations de transfert dans des pays lointains ou lorsqu'il faut transférer rapidement un grand nombre de réfugiés.

